


CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu **le 26 mars 2024 à 18 h 30** en Mairie.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Xavier BECK

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du 12 février 2024.

Administration générale

- 1 - Modification du règlement intérieur du conseil municipal
- 2 - Demande de renouvellement du classement de la commune en station de tourisme
- 3 - Approbation de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers entre la commune de Cap d'Ail et l'Etat
- 4 - Demande de subvention pour la mise en œuvre de vitres de protection des gradins et d'une clôture pare-ballon au stade municipal Didier Deschamps
- 5 - Exploitation du mobilier publicitaire et non publicitaires de la commune – Lancement de la procédure de mise en concurrence

Finances

- 6 - Approbation du compte de gestion du budget principal 2023
- 7 - Vote du compte administratif 2023 – budget principal
- 8 - Affectation du résultat de l'exercice 2023 – budget principal
- 9 - Vote du budget primitif 2024 – budget principal
- 10 - Opérations immobilières réalisées par la commune en 2023
- 11 - Vote des taux d'imposition 2024

Personnel

- 12 - Approbation du mandat donné au Centre de gestion des Alpes-Maritimes pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance »
- 13 - Création de poste et autorisation de recrutement d'un collaborateur de cabinet

Questions diverses